

**COMMUNE DE PORT-VENDRES**

**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020**

---ooOOoo---

L'an deux mille vingt et le trente septembre à dix huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

**Date de la convocation :**

Le 24 septembre 2020

**Nombre de Conseillers**

**Municipaux en exercice :**

27

**Nombre de Conseillers**

**Municipaux présents**

**ou représentés :**

27

**Étaient présents :**

M. MARTY, Mme HECQUET, M. NETTI, Mme VILVET, M. BELLET, Mme SERRE, M. ASTIE, Mme GUILLOUET-GELYS, M. RASTOLL, Mme CHACON, Mme RICO, Mme ALBAREDE, M. BLIN, Mme MARTELL, Mme RASTOLL, M. MARIA, M. CATALAN, Mme RUIZ, M. FERNANDEZ, M. MUCCHIELLI, Mme CRIADO, Mme ALABAU-DAIDER, Mme CARRERAS-MARTOS, M. BELTRA, Mme DESSEILLES, M. LENFANT

**Procuration :**

M. BLAY à M. MARTY

**TRAME UNIQUE**

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 23 juillet 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Dominique VILVET est nommée Secrétaire de séance.

---

## **INFORMATION SUR LA TENUE DE LA SEANCE ET CONDITIONS DE QUORUM**

Le 10 juillet 2020 à minuit a pris fin l'état d'urgence sanitaire, en vigueur depuis le 24 mars dernier. La loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 publiée par le Gouvernement organisant la sortie de l'état d'urgence est assortie d'un certain nombre de recommandations du Conseil Constitutionnel.

Toujours dans le principe de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, il est décidé, pour assurer la tenue de la réunion du Conseil Municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, et considérant les dispositions en matière de quorum, que celle-ci se déroulera **sans public avec retransmission des débats en direct sur le site Facebook de la ville.**

Au vu de l'évolution de l'épidémie, il convient de rester prudent, la séance se déroulera dans le respect des gestes barrières et de distanciation sociale. Toutes les précautions seront prises pour veiller à la sécurité des participants (port du masque dans les lieux publics clos obligatoire à partir du lundi 20 juillet 2020, gel hydro alcoolique, stylo à usage personnel, ...).

La fin de l'état d'urgence prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales ne délibèrent valablement que lorsque **le tiers de leurs membres en exercice est présent.**

A titre exceptionnel, un élu municipal peut être porteur de deux pouvoirs

### **I – DEMISSION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE ROMERO ET INSTALLATION DE MONSIEUR SYLVAIN LENFANT**

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE** de la démission de Monsieur Jean-Pierre ROMERO et de l'acceptation de Monsieur Sylvain LENFANT en qualité de Conseiller Municipal **ET DE PORTER** ces modifications dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal.

### **II – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Suite à l'avis favorable émis par le Comité Technique du 24 septembre 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE DE MODIFIER** le tableau des effectifs comme suit :

#### **Création de deux emplois statutaires :**

- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe ;
- 1 poste de Brigadier Chef Principal.

### **III – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA SEM CREMATISTE CATALANE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE DE DESIGNER** Madame Monique SERRE pour représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration de la SEM Crématiste Catalane **ET ACCEPTE** ce mandat.

#### **IV – PASSATION D'UN CONTRAT BOURG-CENTRE AVEC LA REGION, LE PAYS PYRENEES-MEDITERRANEE, LE DEPARTEMENT, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ALBERES COTE-VERMEILLE ILLIBERIS ET LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membre présents et représentés, **DECIDE D'AUTORISER** la passation du contrat Bourg-Centre Occitanie/Pyrénées-Méditerranée à intervenir avec la Région Occitanie, le Département des Pyrénées-Orientales, le Pays Pyrénées-Méditerranée, la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illibéris et la Commune de Port-Vendres, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les soutiens financiers découlant dudit contrat et à signer tous documents afférents à ce dossier.

#### **V – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A TITRE EXCEPTIONNEL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'ATTRIBUER** :

- A l'Association « ACCA » (Association de Chasse Communale Agrée), une subvention exceptionnelle de 500,00€,
- A l'Association du « Tennis Club de Port-Vendres », une subvention exceptionnelle de 409,00 €,
- A l'Association « SNCV » (Société Nautique de la Côte Vermeille), une subvention exceptionnelle de 500,00 €, sous réserve de l'organisation de la Régate Internationale Emporda en 2020,
- A l'Association « Les bons moments », une subvention exceptionnelle de 1.500 €,
- A l'Association « Agissons pour Port-Vendres », une subvention exceptionnelle de 1.000 €.

**DIT QUE** la dépense sera inscrite au Budget 2020, article 6574, fonction 025.

#### **VI – MAJORATION DES HEURES NORMALES POUR TRAVAIL DE NUIT**

Suite à l'avis favorable émis par le Comité Technique du 24 septembre 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'ACCORDER** aux Agents Titulaires ou non-titulaires de droit public, relevant de la Police Municipale et des Services Techniques, le bénéfice des majorations des heures normales pour travail de nuit.

#### **VII - AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS EN APPLICATION DES ARTICLES 3 ET 3-1 DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 POUR LES ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES ET SAISONNIERS D'ACTIVITE ET LES REMPLACEMENTS**

**VU** l'avis favorable émis par le Comité Technique du 24 septembre 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'ACCEPTER** les recrutements d'Agents contractuels en application des Articles 3 et 3-1 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour les accroissements temporaires et saisonniers d'activité et les remplacements **ET D'AUTORISER** Monsieur le Maire à :

- 1) Constater les besoins lié à un accroissement temporaire d'activité, à un accroissement saisonnier d'activité et au remplacement temporaire des Fonctionnaires et des Agents contractuels,
- 2) Déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des Agents contractuels recrutés selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,
- 3) Procéder aux recrutements.

**ET D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les contrats nécessaires.

**VIII – DEMANDE DE RATTACHEMENT DU SIVU PAILEBOT MIGUEL CALDENTY AU COMITE TECHNIQUE (CT) ET AU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE, ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) DE PORT-VENDRES**

VU l'avis favorable du Comité Technique du 24 septembre, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'AUTORISER** le rattachement du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Miguel Caldentey au Comité Technique et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Ville.

**IX – EXONERATION PARTIELLE DES DROITS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR LES TERRASSES OU LES CHEVALETS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'AUTORISER** une exonération partielle de quatre mois correspondant à la durée de l'état d'urgence sanitaire concernant les droits d'occupation temporaire du domaine public par les terrasses ou les chevalets.

**X – COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – DESIGNATION DE QUATRE COMMISSAIRES (DEUX TITULAIRES ET DEUX SUPPLEANTS)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE DE DESIGNER** Monsieur Yves BLIN et Madame Monique SERRE, en qualité de Commissaires titulaires **ET DE DESIGNER** Madame Patricia HECQUET et Madame Dominique VILVET, en qualité de Commissaires suppléants. **DIT QUE** cette liste, qui sera constituée de toutes les propositions des Communes membres, sera ensuite transmise au Directeur Départemental des Finances Publiques par l'intermédiaire des Services Préfectoraux pour qu'il arrête définitivement la composition des Commissaires.

**XI – OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) – APPROBATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'APPROUVER** le projet de règlement d'attribution des aides octroyées dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Intercommunale.

**XII – CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE SUPPLEMENTAIRE ET EXTENSION DES INDEMNITES DE FONCTION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE DE CREER** un poste supplémentaire de Conseiller Municipal Délégué **ET DE FIXER** en conséquence les indemnités de fonction du quatorzième Conseiller Municipal Délégué qui en découlent, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 dans la limite de l'enveloppe indemnitaire réglementaire soit répartie de la manière suivante :

Qualités	Nombre de bénéficiaires	Indemnité Individuelle Réf. Indice Brut 1027
Conseillers Municipaux Délégués	14	3,95%

**DIT QUE** les indemnités sont versées mensuellement, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire attribué pour les 14 Conseillers Municipaux Délégués.

### XIII – EXTENSION DU BENEFICE DE LA MAJORATION DES INDEMNITES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE DE MAJORER** les indemnités de Conseiller Municipal Délégué comme le prévoit la réglementation de la manière suivante :

Qualité	Nombre de bénéficiaires	Indemnité Individuelle Réf. Indice Brut 1027	Majoration (chef-lieu de Canton)	Indemnité Individuelle majorée Réf. Indice Brut 1027
Conseillers Municipaux Délégués	14	3,95%	15%	4,54%

**DIT QUE** les indemnités de fonction ainsi majorées sont versées mensuellement, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire attribuée pour les quatorze Conseillers Municipaux Délégués.

### XIV – DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL – ANNEE 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'APPROUVER** la décision modificative n°1 du Budget Principal, au titre de l'année 2020, qui s'équilibre de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement : 48.461,63 €
- Section d'investissement : 57.502,82 €

### XV – CESSION DE LA PARCELLE EN NATURE DE LANDES A MONSIEUR FREDERIC PUIG

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE DE CEDER** à Monsieur Frédéric PUIG la parcelle cadastrée section AM n° 383 d'une contenance de 3.870 m<sup>2</sup> pour un montant de 11.610 € **ET D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette cession et notamment l'acte authentique de vente.

Fait à Port-Vendres, le 8 octobre 2020

Pour le Maire empêché,  
L'Adjointe Suppléante  
Patricia HECQUET

